

semblait inévitable. L'inefficacité des remèdes fut cependant un puissant moyen pour grandir ma foi et me faire espérer du Ciel ce que je ne pouvais plus attendre de la terre. Je m'adressai à sainte Anne et la suppliai de m'accorder sa protection dans un état si désespérant. Puis, j'ajoutai la promesse de faire publier le fait dans ses " Annales " si elle me guérissait, ou, au moins, si elle m'obtenait de garder ma connaissance jusqu'au retour de mon mari, alors absent pour vaquer à quelques travaux domestiques sur notre propriété. Sainte Anne ne fut pas sourde à ma prière ; et non seulement je conservai mes facultés par sa généreuse assistance, mais elle détourna complètement le danger, et me rendit en peu de temps la santé et les forces nécessaires pour répondre aux besoins de ma jeune famille.

Mme J. G.

Les faits mentionnés ci-dessus sont exacts.

V. C., Ptre, curé.

— 000 —

FAVEURS OBTENUES DE SAINTE ANNE (1)

Guérison *M. J. M. D., Saint-Jean, Dame V., St-Ursule.* — *M. L. B., Deschambault.* — *Delle A. M.* — *M. E. P., Grondines.* — *H. M., Deschambault.* — *A. T., Grondines* — Faveurs et guérisons obtenues *Dame H. S., St-Constant.* — Guérison *Dame N. R., Montréal.* — *E. B., Broughton.* — *Dame R. L., St-Frédéric.* — Consolation. *Dame P. B., Sacré-Cœur.* — Guérisons opérées. *Ab., Artic.* — Faveur obtenue. *P. D., Warr.* — Guérisons *Dame D. D., St-Eloi.* — *Dr P. G., St-Tite.* — *Dame O. D., Grondines.* — *Melle F. H., St-Alban.* — Mère de famille mourante rap-

(1) Conformément au décret d'Urbain VIII, nous sommes tous entièrement à la sainte Eglise l'appréciation de ses faits.